

N° : DE/44/5.3/20.07.2020-20

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES			
Althen-des-Paluds – Bédarrides – Monteux – Pernes-les-Fontaines – Sorgues			
Nombre de délégués en exercice	47	Absents représentés :	7
Présents	40	Absents non représentés :	0
VOTANTS			47

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique salle du Château d'Eau à Monteux, le 20 juillet 2020, après convocation légale reçue le 10 juillet 2020, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

M. David BELLUCCI, M. Jean BERARD, M. Fulgencio BERNAL, Mme BLANC-TESTE Carine, M. Didier CARLE, Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ, M. Laurent COMTAT, Mme Patricia COURTIER, M. Patrice DE CAMARET, M. Dominique DESFOUR, Mme Aurélie DEVEZE, Mme Jacqueline DEVOS, Mme Evelyne ESPENON, Mme Sylviane FERRARO, M. Cyrille GAILLARD, M. Stéphane GARCIA, Mme Sandy GEIGER, Mme Chantal GONNET-OLIVI, M. Christian GROS, Mme Florence GUILLAUME, M. Mario HARELLE, M. Robert IGOULEN, M. Thierry LAGNEAU, M. Stéphane MICHEL, Mme Annie MILLET, M. Samuel MONTGERMONT, M. Marc MOSSÉ, M. Christophe MOURGEON, M. Michel MUS, Mme Patricia NICOLAS, M. Guillaume PASCAL, Mme Christelle PEPIN, M. Michel PERRAND, Mme Valérie PEYRACHE, M. Christian RIOU, Mme Emmanuelle ROCA, M. Serge SOLER, M. Michel TERRISSE, Mme Aurélie VERNHES, M. Gêrôme VIAU.

Etaient Absents représentés :

Madame Nadège BOISSIN (pouvoir donné à M. Didier CARLE), Mme CLOP Cindy (pouvoir donné à Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ), Mme Nathalie GIBERT KANTÉ (pouvoir donné à M. Jean BERARD), M. Raymond PETIT (pouvoir donné à M. Thierry LAGNEAU), M. Bernard RIGEADE (pouvoir donné à Mme Emmanuelle ROCA), M. Joël SERAFINI (pouvoir donné à M. Christian GROS), Mme Sylviane VERGIER (pouvoir donné à M. Marc MOSSÉ).

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : **M. Gêrôme VIAU** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Désignation de délégués au sein du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Nesque

Monsieur Jean BERARD expose que dans le cadre de la compétence GEMAPI, la communauté de communes « les Sorgues du Comtat » est adhérente au Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Nesque depuis le 1^{er} janvier 2017 pour la commune de Pernes les Fontaines.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-33 et L. 5211-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral date du 30 décembre 2019, portant statuts de la communauté de communes Les Sorgues du Comtat,

Conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES SORGUES DU COMTAT

99_DE-084-2484 00293-20200720-20072020_20

Vu l'adhésion de la communauté de communes les Sorgues du Comtat au Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Nesque ;

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Nesque ;
 Considérant que les statuts du Syndicat, prévoient que la Communauté de Communes les Sorgues du Comtat sera représentée par 2 délégués titulaires, et 2 délégués suppléants.

Il est demandé au conseil communautaire de désigner en son sein ses représentants à savoir :

Titulaires	Suppléants
Didier CARLE (PLF)	Nadège BOISSIN (PLF)
Gérôme VIAU (PLF)	Aurélie VERNHES (PLF)

Considérant que le Conseil Communautaire, a décidé, à l'unanimité, de procéder au vote à main levée,

Le Conseil Communautaire, Monsieur Jean BERARD, Vice-Président, entendu, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

DESIGNE

En tant que représentants de la communauté de communes Les Sorgues du Comtat au sein du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Nesque les délégués ci-dessous :

Titulaires	Suppléants
Didier CARLE (PLF)	Nadège BOISSIN (PLF)
Gérôme VIAU (PLF)	Aurélie VERNHES (PLF)

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
 Et ont signé au registre les membres présents.
 Pour copie conforme.

Christian GROS
Président de la Communauté de communes
Les Sorgues du Comtat

Le Président,



Acte Exécutoire
 Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982
 Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982
 Envoyé le :
 Affiché le :